

DECLARATION

TAXE COMMUNALE SUR LES ENSEIGNES ET PUBLICITES ASSIMILEES (lumineuses et non lumineuses)

La taxe vise :

- 1) tous les signes ou inscriptions quelconques existant au lieu même de l'établissement, visibles de la voie publique, en vue de faire connaître au public le nom de l'occupant, le commerce ou l'industrie qui s'exploite au dit lieu ou encore la profession qui s'y exerce,
- 2) tous les signes ou inscriptions quelconques existant sur l'établissement ou à proximité immédiate, visibles de la voie publique, en vue de faire connaître au public les activités qui s'y déroulent ou encore les produits et services qui y sont vendus et fournis,
- 3) tout objet visible de la voie publique servant à distinguer un immeuble à destination professionnelle,
- 4) tout panneau, store, drapeau et dispositif de même type, même sans inscription, visible de la voie publique, permettant, par sa couleur, d'identifier l'occupant.

A condition d'être visible de la voie publique, est considérée comme enseigne lumineuse, l'enseigne illuminée par tout procédé d'éclairage, direct ou indirect, interne au dispositif ou externe à celui-ci.

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente déclaration que nous vous prions de nous renvoyer, dûment complétée et signée, dans les **dix jours ouvrables**.

IMPORTANT : Le contribuable est tenu de faire une déclaration à l'Administration Communale, contenant tous les renseignements nécessaires à la taxation. A défaut de déclaration, l'imposition d'office se fera sur base des renseignements en notre possession (concernant les enseignes et publicités assimilées présentes sur le territoire d'AWANS). Le montant est alors majoré conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement-taxe.

NOM ET/OU DENOMINATION :

Numéro BCE ou TVA :

Adresse de taxation :

Adresse courrier (si différente) :

Nom, prénom et fonction du déclarant :

Veuillez indiquer ci-dessous TOUS les lieux avec précision de l'installation des enseignes et publicités assimilées, sur le territoire d'AWANS, ainsi que leurs dimensions (éventuellement, l'identité du propriétaire du bien où est située la publicité).

Lieu d'installation	Hauteur en m	Longueur en m
DATE DE PLACEMENT :		

Certifié exact, le
Valable jusqu'à révocation

SIGNATURE et SCEAU DE L'ENTREPRISE